

COMMUNE DE 71520 SAINT LEGER SOUS LA BUSSIÈRE

PROCES VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 AVRIL 2021

Régulièrement convoqué le 30 mars 2021, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire Pierre LAPALUS, le mardi 06 avril à 20 h en mairie.

Etaient présents : MM/ Marjorie BRETAIRE, Jean-Charles CLOIX, Patrice DROIN, Pierre LAPALUS, Denis PARDON, Gilles PARDON, Séverine SANGOUARD, Jocelyne THEVENET, Catherine THOMAS, Nadège VIVIER et Jean-Marie VIVIER.

M Denis PARDON est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2021

Compte administratif et compte de gestion 2020

Le Compte Administratif 2020 est présenté aux élus. Toutes les dépenses et recettes sont lues en détails. Tous les chiffres sont en concordance avec le compte de gestion établi par le receveur municipal. Un tableau détaillé est remis à chaque conseiller et le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes exercice N	72 497.9	201 655.30	274 153.20
Dépenses exercice N	32 378.54	112 218.87	144 597.41
Résultat de l'exercice 2020	40 119.36	89 436.43	129 555.79
Résultat antérieur 2019	- 47 758.90	258 167.37	210 408.47
Solde d'exécution 2021	- 31 319.54	283 002.90	251 683.36

Affectation du résultat 2020

Investissement	Dépenses	Recettes
Résult. Investissement repris compte 001	7 639.54	
Restes à réaliser	23 680.00	

<i>Excédents de fonction. capitalisés cpte 1068</i>		31 319.54
Fonctionnement		
<i>Résultat fonctionnement repris compte 002</i>		251 683.36

	Investissement	Fonctionnement	Total
<i>Recettes exercice N</i>	72 497.90	201 655.30	274 153.20
<i>Dépenses exercice N</i>	32 378.54	112 218.87	144 597.41
<i>Résultat de l'exercice 2020</i>	40 119.56	89 436.43	129 555.79
<i>Résultat antérieur 2019</i>	-47 758.90	193 566.47	145 807.57
Solde d'exécution 2020	-7 639.54	283 002.90	275 363.36

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 (délibération 2021/5)

Avant de faire lecture des chiffres prévisionnels pour cette année 2021, le Maire fait le point sur les taux de la communauté de Communes. Il propose une augmentation comme suit :

- Taxe foncière bâti 31.82 % (au lieu de 31.46 %)
- Taxe foncière non bâti 22.22 % (au lieu de 21.97 %).

Le Conseil Municipal approuve ces taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Budget Primitif 2021 (délibération 2021/9)

Le Budget Primitif 2021 a donc été arrêté ainsi : chiffres prévisionnels pour cette année avec reprise des résultats de l'année précédente.

Section de Fonctionnement Dépenses et recettes =421 233.36 €
 Section d'Investissement Dépenses et recettes =515 049.54 €

Spanc (délibération 2021/10)

Une délibération est demandée pour la modification des Statuts du Spanc, après lecture faite, la délibération est acceptée à l'unanimité

CDG (délibération 2021/11)

L'Adhésion à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, avec effet à la date du 06 avril 2021 La convention cadre est reconduite jusqu'au 30 juin 2026

Rythme scolaire (délibération 2021/4)

Le rythme scolaire doit être voté tous les trois ans, normalement il est de 4,5 jours, actuellement il est de 4 jours, le conseil municipal délibère pour le maintien de 4 jours.

Projet Micro Crèche

Une estimation a été faite pour la micro crèche seule, le coût pour le bâtiment intégral est de 96 500 euros Hors Taxes plus le coût de l'aménagement de 254 000 euros HT soit 350 500 euros HT (420 600 euros TTC)

Le coût des 2 logements est de 181 200 euros HT le total de ce projet est de 638 040 euros TTC

Concernant la maison d'habitation T4 environ 120 m²son coût est de 248 000 euros HT.

QUESTIONS DIVERSES

Restaurant

Le restaurant attend l'autorisation de réouverture.

Une remise de loyers sera étudiée à ce moment.

Adressage :

Plaques et panneaux commandés.

Pour la pose des panneaux de rue une nouvelle proposition à 50 euros le panneau a été faite, le devis est accepté à l'unanimité

Espace vert :

Acceptation du devis de VIVIER PAYSAGE

Voirie :

Pas de travaux avec la Société Colas prévus cette année budget reporté à l'année prochaine.

La livraison d'enrobé sera faite début mai.

Pose de tuyaux à la Chanale et à Montdidier

Commande de deux panneaux d'entrée de commune et d'un panneau d'information locale à la SCMB

La commune de Tramayes a pris un arrêté de circulation interdisant les véhicules de plus de 3,5 tonnes sur la voie communale n°12 ; Un arrêté sera pris concernant la voie communale du chemin le Bois mouchoir à la Groseille, dans sa continuité, un panneau interdisant l'accès au plus de 3,5 tonnes sera acheté. (Voté à l'unanimité).

Fibre :

La société Covage installateur de la Fibre en Saône et Loire par la Société SFR a mis fin à tous les contrats en cours, La société AXECOM, sous-traitant, nommée par SFR reprendra les contrats

CPI :

Faisant suite à une réunion, Monsieur le maire annonce que le CPI est en classement Orange du à sa proximité avec le centre de secours de Tramayes.

Qu'une subvention de 50% sur l'équipement vestimentaire peut leur être accordée et la visite médicale est prise en charge.

Pour information.

Le Sacré Cœur de Cluny demande une participation de 830.00 euros par enfant actuellement 5 enfants de la commune sont scolarisés

Le Sivos demande la signature d'une convention pour le remboursement des heures de l'agent de nettoyage (4 heures hebdomadaires) pour le maintien d'égalité entre Mairie (RPI)

Une réunion est organisée le 30 avril avec l'OPAC.

Après un tour de table, le Maire lève la séance à 24h00